

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU CASTELLARD-MELAN****SEANCE du 27 mars 2026 à 18h00**Date de la convocation : **23 mars 2026**

Le **27 mars 2026**, le conseil municipal de la commune du CASTELLARD-MELAN, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de madame CHANTAL BARDIN, Maire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel des séances, en mairie du Castellard-Mélan.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Présents : Chantal BARDIN, JEROME DENEUVE, OLIVIER RAMBEAUX, FREDERIC DELAYE, PIERRETTE LECONTE, VALERIE FOURDRAINE**Excusé** : CEDRIC BREISSAND – pouvoir donné à Madame Chantal BARDIN

Quorum atteint.

Secrétaire de séance : Olivier RAMBEAUX**D202614 Délibération portant sur la désignation des délégués communaux aux commissions internes**

Vu l'article L. 2121-22 du CGCT ;

Considérant les deux commissions que la commune gère jusqu'à présent une commission des finances municipales et une commission appel d'offres ;

Considérant que le conseil est appelé à désigner un délégué et un suppléant à la Commission de contrôle des listes électorales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE

De mettre en place une commission des finances municipales composée de l'ensemble des conseillers municipaux ;

De mettre en place une commission d'appel d'offres composée de l'ensemble des conseillers municipaux ;

De désigner M Frédéric DELAYE comme délégué du conseil municipal, et Mme Valérie FOURDRAINE comme suppléante auprès de la commission de contrôle des listes électorales ;



D'adresser un courrier de propositions au Préfet et au Président du Tribunal pour la désignation de leurs délégués respectifs.

CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 POUR : 7

Adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Chantal BARDIN
Maire du Castellard-Mélan

Madame le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 31 rue Jean-François Leca 13235 Marseille cedex 2 ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

